

Budget 2024

Adoption d'un budget axé sur la pérennité et l'innovation

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 19 décembre 2023 – La Ville de Saint-Hyacinthe annonce l'adoption d'un budget équilibré de 144,3 M\$ reflétant son positionnement stratégique orienté vers la pérennité de ses infrastructures, l'efficacité opérationnelle et le capital humain. Voilà les trois axes fondamentaux qui ont guidé la préparation du budget 2024.

La Ville s'engage à assurer la pérennité des infrastructures et équipements municipaux, garantissant ainsi un cadre de vie stable et de qualité pour les citoyens. L'approche budgétaire repose désormais sur les données factuelles les plus récentes, soit celles de décembre 2023 afin d'améliorer le processus de planification.

« Aussi, nous reconnaissons que nos employés sont notre atout le plus précieux. Le budget 2024 prévoit des investissements significatifs dans le capital humain, assurant ainsi une prestation de services de qualité. Nous avons besoin de ressources mobilisées, compétentes et en nombre suffisant », soutient M. André Beauregard, maire de la ville de Saint-Hyacinthe.

Nouvelles mesures d'écofiscalité

Dans un effort continu pour assurer une gestion financière responsable, le conseil municipal a adopté des mesures innovantes, notamment la diversification des sources de revenus. Deux nouvelles mesures d'écofiscalité ont été introduites pour inciter les propriétaires de grandes surfaces pavées et les détenteurs de systèmes de chauffage au mazout à apporter des changements positifs.

Celles-ci s'ajoutent aux revenus supplémentaires de tarification dégagés notamment par la modification des tarifs concernant l'eau potable (compteurs d'eau et piscines) et l'assainissement des eaux usées pour les industries caractérisées.

Hausse de la taxation foncière

Pour 2024, le taux de la taxe foncière résidentiel **est de 0,7612 \$** et celui des immeubles de 6 logements et plus **est de 0,7697 \$ par 100 \$ d'évaluation**.

En 2023, l'augmentation du compte de taxes pour une maison moyenne sans piscine était de 4,19 %. Ce chiffre se situait bien en dessous de l'indice des prix à la consommation (IPC) moyen de l'année 2022, qui s'élevait à 6,8 %.

À la lumière de l'écart grandissant entre les revenus de la Ville et ses responsabilités, et considérant l'IPC actuel, **l'augmentation du compte de taxes 2024 est de 5,76 %, incluant un rattrapage de 1 % convenu par le Conseil, ce qui représente 2 823,71 \$**



pour une maison sans piscine d'une valeur moyenne de 290 549 \$. Il s'agit donc d'une augmentation de 153,91 \$ par rapport à l'année dernière.

« Dans un contexte d'explosion des coûts et à la lumière des préoccupations et obligations à considérer pour livrer les services à la population, nous tentons de nous positionner le plus près des coûts réels et d'être proactifs dans l'entretien de nos infrastructures. Notre objectif est d'agir maintenant afin de ne pas reporter des dépenses d'entretien de nos infrastructures. Les laisser se détériorer se traduirait par des coûts de réparation dépassant largement ceux liés à leur prise en charge dès maintenant.

En fin de compte, notre responsabilité envers la communauté est d'offrir les meilleurs services aux meilleurs coûts possibles, de manière efficace, sécuritaire et pérenne. Ces prévisions budgétaires ont été minutieusement planifiées pour refléter notre engagement envers l'amélioration continue et le bien-être de nos concitoyens », termine M. Beauregard.

La version intégrale du budget [est disponible en ligne.](#)

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300